

Parc naturel régional du Vercors

RECUEIL DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

INSTANCES

Décisions 2022.P14 à 2022.P 34

octobre 2022

Parc naturel régional du Vercors

INSTANCES

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT PRISES PAR DÉLÉGATION
DU COMITÉ SYDICAL
depuis le 25 juin 2022

Comité syndical du 22 octobre 2022

| | |
|-----------|--|
| 2022.P 14 | Convention 2022 avec Radio Oxygène, pour la réalisation de huit interviews sur le thème "Le Gout du Vercors". |
| 2022.P 15 | Avenant n°1 au marché « Aménagement des abords extérieurs de la piscine du village vacances le Piroulet situé à Vassieux en Vercors ». |
| 2022.P 16 | Convention tripartite 2022-2023 avec l'association de Vulgarisation et Initiatives en Éthologie (V.I.E.) et la SCOP SA SOLSTICE pour le suivi des chiens de protection de troupeaux. |
| 2022.P 17 | Marché «Réalisation de trois clips pédagogiques pour alimenter le site institutionnel du Parc naturel régional du Vercors », choix du prestataire. |
| 2022.P 18 | Convention avec Radio Royans, pour la réalisation d'une série de reportages sur la base d'interviews. |
| 2022.P 19 | Marché « Renouveau du système de billetterie et des serveurs du Mémorial de la Résistance et du Musée de la Préhistoire du Vercors » |
| 2022.P 20 | Marché « Création d'un film court et de clips pour la promotion et la sensibilisation autour de la race Cheval du Vercors de Barraquand », choix du prestataire. |
| 2022.P 21 | Conventions et contrats de cession pour les spectacles et concerts organisés dans le cadre de la Fête du Bleu du Vercors-Sassenage, les 23 et 24 juillet 2022 à Saint-Laurent-en-Royans. |
| 2022.P 22 | Boutique Mémorial de la Résistance – liste de nouveaux articles 2022 |
| 2022.P 23 | Convention avec le PNR du Pilat dans le cadre de la mutualisation d'un poste de géomaticien-administrateur SIG |
| 2022.P 24 | Convention avec l'association Pour Ailes pour un spectacle organisé dans le cadre de la Fête du Bleu du Vercors-Sassenage, les 23 et 24 juillet 2022 à Saint-Laurent-en-Royans. |
| 2022.P 25 | Convention de partenariat avec l'association Concordia relative à la mise en œuvre d'un chantier international sur la commune de Châtillon en Diois |
| 2022.P 26 | Tarif emplacements exposant pour la Fête du Bleu à Saint-Laurent en Royans les 23 et 24 juillet 2022 |
| 2022.P 27 | Convention de partenariat avec les propriétaires privés et la commune de Châtillon en Diois pour la valorisation du site de Côte Chèvre. |
| 2022.P 28 | Convention financière pour la section investissement de l'ENS de Combe Laval avec les communes de Saint-Jean-en-Royans, Saint-Laurent-en-Royans et Bouvante. |

| | |
|-----------|---|
| 2022.P 29 | Tarif prix boutique pour la Fête du Bleu à Saint-Laurent en Royans les 23 et 24 juillet 2022 |
| 2022.P 30 | Convention de mise à disposition d'éco-cups pour la Fête du Bleu à Saint-Laurent en Royans les 23 et 24 juillet 2022 |
| 2022.P 31 | Marché « Mission de de maîtrise d'œuvre infrastructure pour l'aménagement du site de la Molière et du Sornin », choix du prestataire pour le marché. |
| 2022.P 32 | Avenant n°2 à la convention de partenariat entre le Parc Naturel Régional du Vercors et la Commune de Vassieux-en-Vercors pour mutualisation du personnel des services techniques |
| 2022.P 33 | Avenant n° 1 au marché « Étude des insectes saproxyliques ». |
| 2022.P 34 | Marché « Mission de de maîtrise d'œuvre infrastructure pour l'aménagement du site de la Molière et du Sornin », choix du prestataire pour le marché. |

Les décisions n° 2022.P 14 à 2022.P 34 ont fait l'objet d'une communication lors du Comité Syndical du 22 octobre 2022.

Les textes complets des décisions sont consultables en séance ou sur le site Internet du Parc du Vercors, en choisissant l'onglet « L'institution », puis dans la colonne de gauche « Délibérations & décisions », ou en indiquant le lien suivant :

<https://www.parc-du-vercors.fr/publications-legales>

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 1.4 Commande Publique – Autres types de contrats

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Convention 2022 avec Radio Oxygène, pour la réalisation de huit interviews sur le thème “Le Goût du Vercors”.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Considérant que le Parc souhaite promouvoir les bénéficiaires de la marque Valeurs Parc déclinée sur 5 filières agricoles, à savoir : les viandes bovine/ovine/caprines, les truites et salmonidés, les fromages et produits laitiers fermiers, les plantes à parfum, aromatiques et médicinales, les miels et produits de la ruche,
- Considérant que les interviews mettent en exergue les fondamentaux d'une démarche dans la marque Valeurs Parc : l'ancrage territorial, le développement social et la préservation de l'environnement,

DECIDE

- d'**AUTORISER** la signature de la convention de réalisation de huit interviews sur le thème “Le Goût du Vercors” avec **Radio Oxygène**, sis La Fontaine – 38250 Corrençon en Vercors, pour un montant de **2 960,00 € T.T.C.**.

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 1^{er} avril 2022.

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Avenant n°1 au marché « Aménagement des abords extérieurs de la piscine du village vacances le Piroulet situé à Vassieux en Vercors ».

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R2123-1 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Vu la décision 2021.P30 en date du 30 août 2021, attribuant le marché relatif à l'aménagement des abords extérieurs de la piscine du village vacances le Piroulet situé à Vassieux en Vercors à l'entreprise SPORTS ET PAYSAGES pour le montant total de 54 687,70 € H.T.,
- Considérant que le plan de charge de l'entreprise Sport et Paysage a conduit la collectivité à accepter un report des travaux,

DÉCIDE

- de **SIGNER** l'avenant n°1 au marché relatif à l'aménagement des abords extérieurs de la piscine du village vacances le Piroulet situé à Vassieux en Vercors avec l'entreprise **SPORTS ET PAYSAGES**, chemin des Quatre Lauzes, 38 360 SASSENAGE, prolongeant la durée de marché de 9 mois et portant la date limite de fin de marché au 15 juin 2023 (période de GPA incluse),
- de **CONSTATER** que cette modification intervenue en cours d'exécution de marché n'implique aucune incidence financière.

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 15 avril 2022,

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors

Nomenclature de l'acte : 1.4 Commande Publique – Autres types de contrats

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Convention tripartite 2022-2023 avec l'association de Vulgarisation et Initiatives en Éthologie (V.I.E.) et la SCOP SA SOLSTICE pour le suivi des chiens de protection de troupeaux.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et plus précisément l'article R2122-3 3° autorisant l'acheteur de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables lorsque les services ne peuvent être fournis que par un opérateur économique déterminé, en raison de l'existence de droits d'exclusivité, notamment de droits de propriété intellectuelle,
- Considérant que l'expérimentation s'appuie sur le travail de recherche mené par l'éthologue Camille Fraissard, et l'association V.I.E (Vulgarisation et Initiatives en Ethologie), en partie sur le territoire du syndicat mixte du Parc et que le protocole décrit dans le projet d'expérimentation est une propriété intellectuelle, détenue par l'association V.I.E.
- Considérant le plan d'actions Vercors 2018-2023 « Loup & Territoire » élaboré suite à la prise d'une motion par le syndicat mixte du Parc naturel régional du Vercors en 2017, dont l'objectif principal était de permettre le soutien du pastoralisme en zone de présence permanente du loup.
- Considérant le plan d'action Vercors dont la question des chiens de protection, de leur comportement, de leur éducation, et en particulier de leurs interactions avec les usagers de l'espace, est inscrite parmi les actions prioritaires,
- Considérant les décisions 2019.P25 en date du 20 mai 2019 et 2020.P31 en date du 20 juillet 2020, autorisant respectivement la signature d'une première convention pour augmenter le nombre de chiens suivis sur le territoire du Parc et ainsi rendre plus robustes les résultats des analyses spatiales et de comportements des chiens ; et d'une convention tripartite 2020-2021 avec l'association de Vulgarisation et Initiatives en Éthologie (V.I.E.) et la SCOP SA SOLSTICE pour le suivi des chiens de protection de troupeaux,
- Considérant que le projet 2022-2023 vise à poursuivre le suivi comportemental et spatial de 38 chiens de protection + 4 nouveaux chiens ; à compléter les tests comportementaux en confrontant les chiens de protection à des indices « avérés loup » ; à renforcer la méthode d'automatisation des analyses biostatistiques en implémentant de nouvelles données complètes et aux formats adaptés notamment via le logiciel Patouduncoup ; à proposer la publication scientifique de 3/4 résultats fiables dans une revue spécialisée et ; à initier un travail de vulgarisation technique, destiné aux éleveurs.

DÉCIDE

- d'**AUTORISER** la signature d'une convention tripartite pour le suivi des chiens de protection de troupeaux pour le montant total de 30 000,00 € TTC, avec :
- **l'association de Vulgarisation et Initiatives en Éthologie (V.I.E.)**, dont le siège administratif est fixé à 3 rue Lo Congr , 34650 DIO ET VALQUIERES, pour le montant de **20 400,00 € TTC**.
 - **SOLSTICE SCOP SA**, dont le si ge social est sis Ecosite, Ronde des Alisiers, 26400 Eurre, pour le montant de **9 600,00 € TTC**.

Fait   Lans-en-Vercors,

Le 19 avril 2022,

Le Pr sident,

Jacques ADENOT.

#signature#

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Marché « Réalisation de trois clips pédagogiques pour alimenter le site institutionnel du Parc naturel régional du Vercors », choix du prestataire.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R2123-1 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Considérant la mise en concurrence par courriel à l'attention de trois candidats ciblés en date du 15 décembre 2021,
- Considérant que trois offres ont été reçues avant la date limite du 13 janvier 2022,
- Considérant l'analyse des offres, la proposition de DELALUNE SARL-MEDIALUNE a été jugée conforme au cahier des charges et aux limites du budget prévu par le Parc du Vercors,

DÉCIDE

- de **SIGNER** le marché en vue de la « réalisation de trois clips pédagogiques pour alimenter le site institutionnel du Parc naturel régional du Vercors » avec la société Delalune SARL/ Medialune, 35 rue Marechal Joffre, 38600 FONTAINE, pour le montant de **11 490,00 € H.T.**,

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 20 avril 2022,

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 1.4 Commande Publique – Autres types de contrats

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Convention avec Radio Royans, pour la réalisation d'une série de reportages sur la base d'interviews.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Considérant que le Parc souhaite renforcer ses liens avec la population en s'appuyant sur un média local incontournable,
- Considérant que la commande de réalisation de chroniques et de production de campagnes de slogans renforcera l'opération de sensibilisation et d'information aux actualités et enjeux du Parc,

DECIDE

- d'**AUTORISER** la signature de la convention de réalisation de reportages sur la base d'interviews avec **Radio Royans**, sis Place du Champ de Mars 26 190 Saint Jean en Royans, pour un montant de **2 000,00 € T.T.C.**.

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 02 mai 2022.

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Marché « Renouvellement du système de billetterie et des serveurs du Mémorial de la Résistance et du Musée de la Préhistoire du Vercors »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R2123-1 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Considérant la mise en concurrence par publication de l'avis d'appel à la concurrence sur le site internet du Dauphiné-Légales et du Parc du Vercors en date du 17 février 2022,
- Considérant que le dossier de consultation a été retiré par 14 candidats et que parmi eux, 4 candidats ont retourné leur proposition avant la date limite du 10 mars 2022.
- Considérant l'analyse, l'offre du candidat **OMNIRIS TECHNOLOGIES France** a été jugée conforme au cahier des charges et aux limites du budget prévu par le Parc du Vercors

DÉCIDE

- de **SIGNER** le marché « **Renouvellement du système de billetterie et des serveurs du Mémorial de la Résistance et du Musée de la Préhistoire du Vercors** », avec la société **OMNIRIS TECHNOLOGIES France, 2 rue de la liberté 26100 Romans sur Isère**, à compter du **10 mai 2022**, pour une durée de **4 ans**, pour un montant total de **58 043,32 € H.T** (soit 69 651,98 € T.T.C) **pour 48 mois** selon la répartition suivante :
 - **Mémorial de la Résistance** : pour un montant de 31 236,64 € H.T (soit 37 483,97 € T.T.C)
 - **Musée de la Préhistoire du Vercors** : pour un montant de 26 806,68 € H.T (soit 32 168,01 € T.T.C)

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 02 mai 2022,

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Marché « Création d'un film court et de clips pour la promotion et la sensibilisation autour de la race Cheval du Vercors de Barraquand », choix du prestataire.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R2123-1 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Considérant la mise en concurrence par courriel à l'attention de trois candidats ciblés en date du 06 janvier 2021,
- Considérant que trois offres ont été reçues avant la date limite du 15 février 2022,
- Considérant l'analyse des offres, la proposition de DELALUNE SARL-MEDIALUNE a été jugée conforme au cahier des charges et aux limites du budget prévu par le Parc du Vercors,

DÉCIDE

- de **SIGNER** le marché en vue de la « création d'un film court et de clips pour la promotion et la sensibilisation autour de la race Cheval du Vercors de Barraquand » avec la société Delalune SARL/ Medialune, 35 rue Marechal Joffre, 38600 FONTAINE, pour le montant de **8 379,17 € H.T.**

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 02 mai 2022,

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 1.4 Commande Publique – Autres types de contrats

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Conventions et contrats de cession pour les spectacles et concerts organisés dans le cadre de la Fête du Bleu du Vercors-Sassenage, les 23 et 24 juillet 2022 à Saint-Laurent-en-Royans.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Considérant l'organisation de la Fête du Bleu du Vercors-Sassenage, les 23 et 24 juillet 2022 à Saint-Laurent-en-Royans,

DÉCIDE

- d'**AUTORISER** la signature des conventions et contrats de cession pour les spectacles et concerts organisés dans le cadre de la Fête du Bleu du Vercors-Sassenage pour un total de **4 850,00 € net de taxes** avec les prestataires suivants :
- **le samedi 23 juillet 2022 :**
 - FAUCON FOLK, n° Siret 805 065 653 00018; Le Sert, 26 190 SAINT JEAN EN ROYANS, pour l'animation d'un bal folk, pour le montant de **500,00 € net de taxes**,
 - HUBERT-PASCAL Association, n° Siret 342 318 706 000 21 ; 318 rue des Costières, 30 900 NIMES, pour la prestation musicale du groupe « les Unsdifférents », pour le montant de **700,00 € net de taxes**,
 - WHISKYBABA, n° Siret 514 528 397 00029 ; 31 rue Camille Desmoulins, 94 230 CACHAN, pour le spectacle « A la recherche du pain perdu », pour le montant de **2 150,00 € net de taxes**,
 - SIGMA 70, n° Siret 832 199 020 00013 ; 390 route du Pont d'Aix, 26 190 SAINT LAURENT EN ROYANS, pour une prestation musicale, pour le montant de **400,00 € net de taxes**,

.../...

➤ **le dimanche 24 juillet 2022 :**

- Harmonie les Enfants d' Hostun, n° Siret 480 014 703 00015; La Mairie, 26 750 HOSTUN, pour le spectacle « O2H Band /Orchestre d'Harmonie d'Hostun », pour le montant de **650,00 € net de taxes,**
- Compagnie de la Cyrène, n° Siret 352 511 018 00025 ;5 place du Lavoir, 26 420 SAINT MARTIN EN VERCORS, pour le spectacle « Lulu », pour le montant de **450,00 € net de taxes.**

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 09 mai 2022,

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 7.10 Finances locales - Divers

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Boutique Mémorial de la Résistance – liste de nouveaux articles 2022.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 18 mars 1995 instituant la création de la Régie du Musée de la Préhistoire,
- Vu la délibération du comité syndical du 30 mars 1996, instituant une régie de recettes « boutique Musée de la Préhistoire »,

DECIDE

- de **METTRE EN PLACE** les articles boutique ainsi que leur prix de vente public selon la liste suivante :

9782808200028 L'escape game les enfants de la Résistance Le lombard 10,95 €
 9782356182029 Les maquis de Tréminis Calvin 12,00 €
 9782356181244 Pasteur et chef de maquis Calvin 9,00 €
 9782356181923 Marivo, Marie Claude Vaillant-Couturier Calvin 10,00 €
 9782356181824 Aigoual 44 Calvin 10,00 €
 9782356181749 Moissac 1939-1945 Calvin 10,00 €
 9782356181930 Le sourire de Ravensbruck Calvin 10,00 €
 9782356181626 Echapper à la shoah Calvin 10,00 €
 9782356181527 Mémoires d'un juste Calvin 10,00 €
 9782356181688 De la Wehrmacht aux maquis italiens Calvin 10,00 €
 9782356181688 Génération Rosa Parks Calvin 10,00 €
 9782706144226 Les couleurs des années noires PUG 29,50 €
 9782915083361 DE PARIS A DRANCY - L'ART APRES AUSCHWITZ ROUGE PROFOND 18,30 €
 9782715404557 HISTOIRE DE LA SHOAH QUE SAIS JE 9,00 €
 9782070403783 SHOAH FOLIO 8,70 €
 9782492349065 ENSEIGNER LA SHOAH - CE QUE LA SHOAH ENSEIGNE ENTREMISES 8,95 €
 9782352042365 SANS ARMES FACE A HITLER ARENES 17,00 €
 9782352042358 PERSECUTIONS ET ENTRAIDES DANS LA FRANCE OCCUPEE ARENES 29,00 €
 9782264063663 LA MEMOIRE EST UNE CHIENNE INDOCILE 10x18 9,60 €

9782271134349 L'OPINION ALLEMANDE SOUS LE NAZISME CNRS EDITIONS 12,00 €
9782379350023 NOUVELLES HISTOIRES EXTRAORDINAIRES DE LA RESISTANCE ALISIO 19,90 €
9782379130830 NOUVELLES HISTOIRES EXTRAORDINAIRES DE LA RESISTANCE MON POCHE 8,50 €
9782749163871 NOUS SOMMES LES VOIX DES MORTS - LES DERNIERS DEPORTES TEMOIGNENT CHERCHE
MIDI 17,80 €
9782359063141 1940 ! PAROLES DE REBELLES LIENART 25,00 €
9791021046078 LA NUIT DES LONGS COUTEAUX - 29-30 JUIN 1934 TALLANDIER 10,50 €
9782380460148 HISTOIRE EN BD - UNE HISTOIRE DE LA GUERRE D'ALGERIE PETIT A PETIT 17,90 €
9782368906859 L'ANTISEMITISME EN QUESTIONS LE PASSEUR 20,90 €
9782874666407 VERS L'AUBE - JOURNAL D'UN PHILOSOPHE A BUCHENWALD JOURDAN EDITION 19,90 €
9782081519015 LUCIE AUBRAC, RESISTANTE FLAM JEUNESSE 6,20 €

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 10 mai 2022,

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors

Nomenclature de l'acte : 1.4 Commande Publique – Autres types de contrats

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Convention avec le PNR du Pilat dans le cadre de la mutualisation d'un poste de géomaticien-administrateur SIG.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Considérant le projet de mutualisation d'un poste de géomaticien-administrateur SIG entre Parcs naturels régionaux concernant les Parcs suivants : Vercors, Livradois-Forez, Haut-Jura, Volcans d'Auvergne, Massif des Bauges et Pilat,
- Considérant les projets collectifs en géomatique, se basant sur des solutions logicielles libres,
- Considérant qu'administrativement, l'employeur de ce poste sera le Parc du Pilat et que l'agent en poste sera physiquement hébergé dans les locaux de la maison du Parc du Vercors,
- Considérant que la période de mutualisation est définie du **1^{er} janvier 2022 au 15 juillet 2024**,

DÉCIDE

- d'**AUTORISER** la signature d'une convention dans le cadre de la mutualisation d'un poste de géomaticien-administrateur SIG, avec le Syndicat mixte du **Parc naturel régional du Pilat**, sis 2 rue Benay, 42 410 Pélussin, pour un montant de **6 160,00 € annuels**, augmenté, le cas échéant, du montant des frais de transport et de restauration liés à la mission.

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 11 mai 2022,

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 1.4 Commande Publique – Autres types de contrats

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Convention avec l'association Pour Ailes pour un spectacle organisé dans le cadre de la Fête du Bleu du Vercors-Sassenage, les 23 et 24 juillet 2022 à Saint-Laurent-en-Royans.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu la décision 2022.P21 en date du 09 mai 2022, regroupant les conventions et contrats de cession pour les spectacles et concerts organisés dans le cadre de la Fête du Bleu du Vercors-Sassenage pour un total de 4 850,00 € net de taxes,
- Considérant l'organisation de la Fête du Bleu du Vercors-Sassenage, les 23 et 24 juillet 2022 à Saint-Laurent-en-Royans,

DÉCIDE

- d'**AUTORISER** la signature d'une convention dans le cadre de la Fête du Bleu du Vercors-Sassenage,
- **le samedi 23 juillet 2022 :**
 - avec l'Association POUR AILES, Compagnie ZIGANIME, n° Siret 494 606 346 00018 ; Chez M. Didier CHAPUIS, Route du Certeau, 38 290 FRONTENAS, pour le spectacle, « Les 12 travaux de bricolo et mécano », pour le montant de **1 320,00 € net de taxes.**
- de **PRENDRE ACTE** que le **montant total** des conventions et contrats de cession pour les spectacles et concerts organisés dans le cadre de la Fête du Bleu du Vercors-Sassenage, les 23 et 24 juillet 2022 à Saint Laurent en Royans, **est porté à 6 170,00 € net de taxes.**

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 13 mai 2022,

**Le Président,
Jacques ADENOT.**

#signature#

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors

Nomenclature de l'acte : 1.4 Commande Publique – Autres types de contrats

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Convention de partenariat avec l'association Concordia relative à la mise en œuvre d'un chantier international sur la commune de Châtillon en Diois

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Considérant que la charte du Parc s'organise autour de trois orientations principales et huit axes d'interventions, dont « Préserver, restaurer et mettre en valeur les patrimoines et les ressources du Vercors » ; « Impulser les démarches participatives et renforcer l'implication des territoires et collectivités du Vercors » et « Consolider les partenariats, l'ouverture et les coopérations » ,
- Considérant que l'association Concordia a pour buts déclarés de contribuer à l'animation de la vie sociale par la participation de bénévoles français et étrangers à la réalisation de travaux civils d'intérêt collectif ; de favoriser la circulation des personnes et des idées par les échanges internationaux dans un but de connaissance, de compréhension mutuelle et de paix ; de promouvoir un projet éducatif, encourageant une citoyenneté active des personnes pour une société démocratique, solidaire et participative,
- Considérant que l'association Concordia peut, pour la réalisation de ses objectifs, engager des partenariats avec des communes, groupements de communes ou acteurs du développement local,
- Considérant les objectifs de chantier définis suivants : intervention des jeunes de Concordia autour et à proximité immédiate de la "ruine de Côte Chèvre" afin d'aménager un espace invitant à une halte contemplative ou autre (pique-nique, bivouac,...) et travail de remise en état et de valorisation de la source située légèrement en contre-bas (reprise du captage, élagage, piochage...)

DÉCIDE

- d'**AUTORISER** la signature de la convention de partenariat relative à la mise en œuvre d'un chantier international sur la commune de Vassieux-en-Vercors avec **l'association CONCORDIA**, délégation régionale Rhône-Alpes, 37 rue Elie Rochette, 69 007 Lyon, pour le montant de **5 020,00 € TTC**.

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 02 juin 2022

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 7.10 Finances locales - Divers

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Tarif emplacements exposant pour la Fête du Bleu à Saint-Laurent en Royans les 23 et 24 juillet 2022

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité syndical en date du 10 novembre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au bureau et au Président,
- Vu la décision du Bureau en date du 21 mars 2018 relative à la création d'une régie de recettes de la Fête du Bleu du Vercors-Sassenage en application de l'article L2122-22 al.7 du Code Général des collectivités territoriales,
- Vu l'acte constitutif de la régie de recettes de la Fête du Bleu du Vercors-Sassenage en date du 10 avril 2018,

DÉCIDE

- de **FIXER** les tarifs « emplacement exposant » à la Fête du Bleu à Saint-Laurent en Royans les 23 et 24 juillet 2022 selon la liste suivante :

| | |
|-------------------------|---------|
| AOP/IGP invitées | gratuit |
|-------------------------|---------|

| | |
|----------------------------|------------------------|
| Producteur fermier | 34 € du mètre linéaire |
| Artisan créateur | 34 € du mètre linéaire |
| Artisan alimentaire | 44 € du mètre linéaire |

| | |
|---|---|
| Exposants proposant des animations et/ou amenant des animaux | <ul style="list-style-type: none"> • jusqu'à 3 mètres linéaires à 50 % ; • au-delà de 3m/l à 100% |
|---|---|

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 2 juin 2022

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors

Nomenclature de l'acte : 1.4 Commande Publique – Autres types de contrats

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Convention de partenariat avec les propriétaires privés et la commune de Châtillon en Diois pour la valorisation du site de Côte Chèvre.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Considérant que le Parc naturel régional du Vercors accompagne la réflexion des communes autour des abris non gardés,
- Considérant que le projet identifié s'appuie sur la création d'une boucle pédagogique, avec départ et arrivée aux Nonières, pour révéler sa richesse patrimoniale : agriculture de montagne, géologie, sources, biodiversité, carrefour climatique, fenêtres paysagères...
- Considérant les ruines, la clairière et le sentier situés sous le col de Côte Chèvre, témoins de l'ancienne activité agricole du site ; et l'alambic, installé dans un cabanon, près de la source de Font Morte, qui a servi à la distillation de la lavande de montagne jusqu'en 1980,
- Considérant qu'au vu de leur état, la commune de Châtillon-en-Diois propose aux propriétaires de travailler à leur préservation et sécurisation,

DÉCIDE

- d'**AUTORISER** la signature d'une convention de partenariat d'une durée de 10 ans à compter de la date de signature, avec les propriétaires privés et la commune de Châtillon en Diois pour la valorisation du site de Côte Chèvre, afin de définir les engagements de chacun des signataires.
- de **NOTER** que le Parc naturel régional du Vercors s'engage à l'animation du projet ; et à l'accompagnement des travaux et à diverses installations et entretiens (signalétique, mobilier interprétation, ...) par le travail des écogardes du Parc ; à la mobilisation d'un chantier de 15 jours avec l'association Concordia pour le compte de la commune de Châtillon-en-Diois ; et à la valorisation du sentier thématique et aux bonnes pratiques en milieu naturel par le biais du site rando.parc-du-vercors.fr.

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 22 juin 2022,

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 1.4 Commande Publique – Autres types de contrats

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Convention financière pour la section investissement de l'ENS de Combe Laval avec les communes de Saint-Jean-en-Royans, Saint-Laurent-en-Royans et Bouvante.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu la décision du Bureau Syndical en date du 19 septembre 2018 (2018.B51) relative à la création d'un Espace Naturel Sensible local sur Combe Laval et la signature officielle en mairie de St Jean en Royans le 24 janvier 2020, d'une convention de gestion entre les communes de Saint-Jean-en-Royans, Saint-Laurent-en-Royans, Bouvante ; le Département de la Drôme et le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Vercors,
- Considérant les termes de cette convention de gestion quant à la stratégie foncière commune et les actions d'investissement,
- Considérant les programmes d'actions d'investissement mis en place pour l'ENS de Combe Laval,

DÉCIDE

- d'**AUTORISER** la signature d'une convention financière pour la section investissement de l'ENS de Combe Laval avec les communes de Saint-Jean-en-Royans, Saint-Laurent-en-Royans et Bouvante, ayant pour objet de préciser le co-financement des communes sur la partie d'investissement, ses modalités d'application et de règlement auprès du PNRV.

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 24 juin 2022,

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 7.10 Finances locales - Divers

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Tarif prix articles « Boutique » pour la Fête du Bleu à Saint-Laurent en Royans les 23 et 24 juillet 2022.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au bureau et au Président,
- Vu la décision du Bureau en date du 21 mars 2018 relative à la création d'une régie de recettes de la Fête du Bleu du Vercors-Sassenage en application de l'article L2122-22 al.7 du Code Général des collectivités territoriales,
- Vu l'acte constitutif de la régie de recettes de la Fête du Bleu du Vercors-Sassenage en date du 10 avril 2018,

DÉCIDE

- de **FIXER** le prix de vente des articles «Boutique » à la Fête du Bleu à Saint-Laurent en Royans les 23 et 24 juillet 2022 selon la liste suivante :

| | |
|--|---------|
| T-shirt adulte 2022 | 12,00 € |
| T-shirt enfant 2022 | 10,00 € |
| T-shirt adulte ou enfant années précédentes | 7,00 € |
| Couteau | 3,00 € |
| Tote-bag | 2,00 € |
| Porte-clé | 0,50 € |
| Gourde | 10,00 € |
| Tablier | 14,00 € |
| Carto-guide Vercors Trièves | 8,00 € |
| Carto-guide Coulmes Royans-Isère | 8,00 € |
| Carto-guide 4 Montagnes et Piémont-Nord | 8,00 € |
| Carto-guide Vercors Diois | 8,00 € |
| Carto-guide Gervanne - Royans-Drôme | 8,00 € |

| | |
|---|---------|
| Guide de la faune du Parc du Vercors | 19,20 € |
| Guide de la flore du Parc du Vercors | 18,20 € |
| BD grand défi des Alpes | 14,00 € |
| Des hommes et des plantes | 18,00 € |

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 11 juillet 2022,

Le Premier Vice-Président,

Michel VARTANIAN.



Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 1.4 Commande Publique – Autres types de contrats

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Convention de mise à disposition d'écocup pour la Fête du bleu du 23 et 24 juillet 2022 à Saint Laurent en Royans.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Considérant que le Parc a acheté le 13 juin 2022, 9 000 ecocup auprès de GREENCUP , 4 rue Gustave Eiffel, 42 350 La Talaudière, au prix de 2 115 euros HT (2 763,95 euros TTC), soit un prix unitaire de 0,26 euros HT (0,31 euros TTC)
- Considérant que le Parc souhaite mettre a disposition ses ecocup lors de la Fête du bleu édition 2022

DECIDE

- d'**AUTORISER** la signature de la convention de mise à disposition avec :
 - L'association des producteurs fermiers du Vercors
 - L'association des jeunes agriculteurs du Royans
 - Le syndicat de défense du Bleu du Vercors Sassenage
 - L'Amicale Boules Saint Laurent en Royans
- de **REFACTURER** 31 centimes d'euros net de taxes par ecocup manquant, lors de la restitution au PNRV

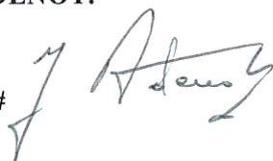
Fait à Lans-en-Vercors,

Le 20 juillet 2022.

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#



Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Avenant n°1 au marché « Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage » pour la rénovation et l'installation d'abris non-gardés sur le territoire du Parc naturel régional du Vercors.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R2123-1 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Vu la décision 2019.P52 en date du 19 septembre 2019, attribuant le marché à bons de commande à la SARL ATELIER17C – ARCHITECTES pour le montant plafonné à 30 000,00 € H.T. et une durée de 36 mois.
- Considérant que plusieurs projets de rénovation et d'installation d'abris non-gardés sur le territoire du PNR Vercors vont demander à être accompagnés dans l'année à venir,

DÉCIDE

- de **SIGNER** l'avenant n°1 au marché à bons de commande « Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage » pour la rénovation et l'installation d'abris non-gardés sur le territoire du Parc naturel régional du Vercors » avec la **SARL ATELIER17C – ARCHITECTES**, 19 rue de la Cleyat, 38 530 BARRAUX **prolongeant le marché de 12 mois, soit jusqu'au 2 octobre 2023** et une durée totale du marché de 48 mois,
- de **CONSTATER** que cette modification intervenue en cours d'exécution de marché n'implique aucune incidence financière.

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 20 juillet 2022,

Le Président,

Jacques ADENOT.



Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 1.4 Commande Publique – Autres types de contrats

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Avenant n°2 à la convention de partenariat entre le Parc Naturel Régional du Vercors et la Commune de Vassieux-en-Vercors pour mutualisation du personnel des services techniques

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Considérant que le PNRV et la Commune de Vassieux en Vercors ont manifesté leur volonté commune d'optimiser leur coopération pour la mise en œuvre d'une convention de prestation de service via la mutualisation d'agent ds services techniques pour assurer le suivi et l'entretien des bâtiments et les extérieurs du Mémorial de la Résistance et du Musée de la Préhistoire,
- Considérant la décision 2020.P21 en date du 1^{er} avril 2020 autorisant la signature de la convention de partenariat entre le Parc Naturel Régional du Vercors et la Commune de Vassieux-en-Vercors pour la mutualisation du personnel des services techniques à partir du 1^{er} avril 2020 pour une durée de 3 ans,
- Considérant qu'il convient de revoir la participation financière décidée lors de la signature de la convention, et de revaloriser le tarif horaire pour le travail réalisé par le responsable des services techniques, mais également de porter un tarif pour la mise a disposition de matériel,

DÉCIDE

- de **SIGNER** l'avenant n°2 avec **la Commune de Vassieux en Vercors**, 1 rond point des cinq villes Compagnons de la Libération, 26420 Vassieux en Vercors, concernant la revalorisation de tarif et la mise à disposition de matériel,
- de **VERSER à effet rétro-actif, à partir du 1^{er} avril 2022** pour la durée de la convention, *via les régies du Mémorial de la Résistance et du Musée de la Préhistoire*, à la Commune de Vassieux en Vercors :
 - une majoration de 50 % pour les heures de semaines après 18h ou avant 8h du matin **et** une majoration de 100 % pour les heures effectuées le week-end et les jours fériés et les heures de nuit (entre 22h et 7h),
 - la somme de 75 euros la demi journée (carburant compris) pour la mise à disposition de matériel de tonte spécifique et performant.

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 06 septembre 2022.

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Avenant n° 1 au marché « Étude des insectes saproxyliques ».

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R2123-1 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Vu la décision 2021.P08 en date du 22 mars 2021, attribuant le marché relatif à l'étude des insectes saproxyliques à Benoît DODELIN, pour le montant total de 12 800,00 € H.T.
- Considérant que la saison de terrain s'achevant en août 2022, la session de détermination de l'ensemble des échantillons se fera au cours de l'hiver 2022/2023,

DÉCIDE

- de **SIGNER** l'avenant n°1 au marché relatif à l'étude des insectes saproxyliques avec Benoît DODELIN, expert en entomologie et écologie forestière, 11 rue Montesquieu, 69 007 LYON, **prolongeant le marché de 8 mois, soit jusqu'au 30 juin 2023.**
- de **CONSTATER** que cette modification intervenue en cours d'exécution de marché n'implique aucune incidence financière.

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 06 septembre 2022,

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Marché « Mission de de maîtrise d'œuvre infrastructure pour l'aménagement du site de la Molière et du Sornin », choix du prestataire pour le marché.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R2123-1 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Considérant la mise en concurrence par publication de l'appel à candidatures sur le site internet du Dauphiné-Légaux et du Parc du Vercors en date du 30 juin 2022,
- Considérant que le dossier de consultation a été retiré par 14 candidats et que parmi eux, 2 candidats ont retourné leur candidature avant la date limite du 20 juillet 2022,
- Considérant l'analyse des candidatures, les deux candidats ont été admis à remettre une offre avant la date limite du 14 septembre 2022,
- Considérant l'analyse des offres, et l'audition des deux candidats en date du 28 septembre 2022, la proposition de l'**Atelier l'Onde, hébergé par OXALIS, coopérative d'activités SCOP** a été jugée conforme au cahier des charges et aux limites du budget prévu par le Parc du Vercors,

DÉCIDE

- de **SIGNER** le marché pour la mission de maîtrise d'œuvre infrastructure pour l'aménagement du site de la Molière et du Sornin avec **OXALIS, coopérative d'activités SCOP, 603 boulevard du Président Wilson, 73 100 AIX LES BAINS,**
- Le forfait provisoire de rémunération (FP) correspond à **24 900,00 € H.T.** selon la répartition suivante :
 - tranche ferme : forfait de 7 800,00 € H.T.
 - tranche conditionnelle : forfait provisoire de la tranche conditionnelle : 17 100,00 € H.T. (produit du taux de rémunération (9 %) par la part de l'enveloppe financière prévisionnelle (190 000,00 € H.T.) affectée aux travaux), incluant la mission OPC.

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 29 septembre 2022,

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#